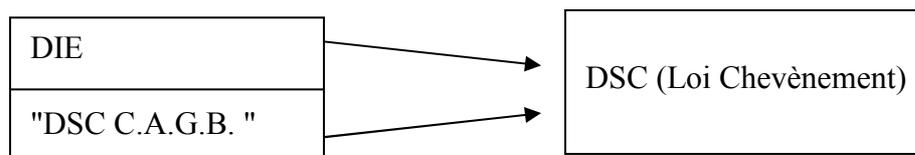


**Dotation d'Initiative Economique 2002 et  
Dotation de Solidarité Communautaire 2003 :  
Report du calcul de ces dotations**

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 19/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable



Dans le cadre de la jurisprudence des reversements aux communes par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire, les critères de répartition fixés par le Conseil Communautaire doivent tenir compte notamment de la population, du potentiel fiscal et de l'importance des charges des communes membres.

Ces 3 critères sont obligatoires et doivent représenter au moins 50 % de l'enveloppe à répartir.

A ces critères obligatoires, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'ajouter un volet facultatif, la Dotation d'Initiative Economique basée sur la progression de la base de la T.P.U.

Par ailleurs, ces dotations facultatives sont prises en compte dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale qui est une variable dans la détermination de la DGF. Plus les reversements aux communes sont importants plus le coefficient d'intégration est faible et plus la dotation globale de fonctionnement communautaire diminue.

Afin de prendre en compte toutes ces contraintes réglementaires et budgétaires, le mode de calcul existant doit être affiné.

Le Bureau propose de reporter la validation du calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire 2003 et de la Dotation d'Initiative Economique 2002 afin de définir un mécanisme répondant aux exigences suivantes :

- volonté de péréquation du produit fiscal communautaire entre les communes « riches » et les communes « pauvres »
- prise en compte des investissements des communes dans le cadre du développement économique sur leur territoire.

Ce mécanisme de redistribution pourra s'appuyer sur des techniques d'écrêtement, selon des modalités à définir.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le versement de la dotation de solidarité communautaire 2003 a minima dans l'attente du calcul global de cette dotation qui intégrera la dotation d'initiative économique.**

Pour extrait conforme,

Le Président